

Version du 1 septembre 2024

**POLITIQUE SPORTIVE REGIONALE
ET
REGLEMENT D'INTERVENTION
FINANCIER**

**LIGUE REGIONALE D'ESCRIME
NOUVELLE AQUITAINE (LENA)**

SAISON SPORTIVE 2024-2025




SOMMAIRE

PREAMBULE	p3
I - LES LICENCES : TARIFS 2024/2025	p4
II - LES CADRES TECHNIQUES ET L' EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR)	p5
1. INDEMNITES FORFAITAIRES AUX CADRES PROFESSIONNELS DE L'ETR	p5
2. FRAIS DE DEPLACEMENT DES CADRES TECHNIQUES ET DE L'ETR	p5
3. FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE L'ETR LORS DES STAGES	p6
4. PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE L'ETR : REUNIONS NATIONALES DE FORMATION	p6
III - LES COMPETITIONS REGIONALES : DROITS D'ENGAGEMENT ET RECOMPENSES	p6
IV - LES AIDES AUX TIREURS	p6
1. LES AIDES INDIVIDUELLES	p6
2. LES AIDES PAR EQUIPES	p7
3. LA FETE DES JEUNES	p7
4. LES CENTRES DE FORMATION FEDERAUX	p8
5. L'ESCRIME HANDISPORT	p8
6. PARTICIPATION AUX STAGES REGIONAUX	p8
V - LES AIDES A L'ARBITRAGE	p9
1. INDEMNITES D'ARBITRAGE	p9
2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)	p10
3. VALORISATION DES ARBITRES DU « GROUPE ELITE »	p10
4. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DES ARBITRES	p10
V - LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX	p10
VI - LES AIDES AU DEVELOPPEMENT	p11
1. AIDE A LA CREATION DE SECTIONS OU DE CLUBS	p11
2. AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ET DES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	p11
3. AUTRES AIDES ET DISPOSITIFS	p11
4. AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ORGANISATION : COMPETITIONS NATIONALES / INTERNATIONALES	p11
5. AIDE D'EQUIPE DE « BENEVOLES POLYVALENTS ET MOBILES » (<i>EN COURS DE PREPARATION</i>)	p11
6. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL	p11
VII - LES AIDES A LA FORMATION	p12
1. AIDE A LA FORMATION CONTINUE DES MATTRES D'ARMES	p12
2. AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p12
VI - PROCEDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS	p12
ANNEXE 1 : Formulaire de prise en charge de frais de déplacement	p13

PREAMBULE

Ce document : « **Politique sportive régionale et règlement d'intervention financier** » recense toutes les aides relatives aux actions de la politique régionale, validées par le comité directeur de la LENA.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il est indispensable de respecter :

-  La charte éthique et déontologie de la FFE
-  Le contrat d'engagement républicain
-  Les statuts de la FFE et de la LENA

Seules les structures affiliées à la FFE et les personnes licenciées en Nouvelle Aquitaine sont habilitées à percevoir les aides.

Les aides doivent être demandées par les bénéficiaires (club, tireur, arbitre, ATR, enseignant...) ; **elles ne seront pas versées automatiquement.**

Les demandes doivent être faites en remplissant toutes les conditions décrites dans le présent document et **en joignant les originaux des pièces justificatives.**

Pour des raisons comptables, **les demandes d'aides doivent être faites dans les délais impartis (cf. ; p12).** Si cette condition n'est pas remplie, l'aide ne pourra pas être versée au bénéficiaire.

I - LES LICENCES : TARIFS 2024/2025

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de la LENA du 17 mars 2024, la part ligue de la licence, pour la prochaine saison, n'augmente pas. La part fédérale n'ayant pas augmenté non plus, les tarifs des licences 2024/2025 restent inchangés par rapport à la saison 2023-2024.

© Affiliation des clubs :

Nombre de licenciés par club	Part fédérale	Part ligue	Total club (en €)
de 0 à 50 licenciés	60,00	12,00	72,00
de 51 à 150 licenciés	90,00	20,00	110,00
de 151 licenciés et +	120,00	20,00	140,00

© Différentes licences :

Catégorie	Année de naissance	Option	Part fédérale 2024-2025	Part ligue 2024-2025	Total licences club
Dirigeant		Option P	20,49	28,00	48,49
		Option 0	21,00	28,00	49,00
		Option +	21,58	28,00	49,58
M5 et M7	Nés entre 01/01/2020 et après et Nés entre 01/01/2018 et 31/12/2019	Option P	15,49	14,50	29,99
		Option 0	16,00	14,50	30,50
		Option +	16,58	14,50	31,08
M9	Nés entre 01/01/2016 et 31/12/2017	Option P	27,49	21,00	48,49
		Option 0	28,00	21,00	49,00
		Option +	28,58	21,00	49,58
Arbitre		Option P	33,49	29,30	62,79
		Option 0	34,00	29,30	63,30
		Option +	34,58	29,30	63,88
Tireur : M11 et +	Nés le 31/12/2015 et avant	Option P	33,49	29,30	62,79
		Option 0	34,00	29,30	63,30
		Option +	34,58	29,30	63,88
Enseignants		Option P	33,13	28,20	61,33
		Option 0	34,00	28,20	62,20
		Option +	36,76	28,20	64,96
LICENCES SPECIFIQUES 2024-2025					
SABRE LASER	Identique à tarif M11 et +	Option P	14,99	29,30	44,29
		Option 0	15,50	29,30	44,80
		Option +	16,08	29,30	45,38
ESCRIME ARTISTIQUE	Identique à tarif M11 et +	Option P	14,99	29,30	44,29
		Option 0	15,50	29,30	44,80
		Option +	16,08	29,30	45,38
NOUVELLES LICENCES SPECIFIQUES 2024-2025					
SANTÉ		Option P	9,99	29,3	39,29
		Option 0	10,50	29,3	39,8
		Option +	11,08	29,3	40,38
FFE-HANDI		Option P	9,99	29,3	39,29
		Option 0	10,50	29,3	39,80
		Option +	11,08	29,3	40,38
PASS DECOUVERTE		Option P	4,49	Pas de part régionale (disposition fédérale)	4,49
		Option 0	5,00		5,00
		Option +	5,58		5,58
BENEVOLE		Option P	2,49		2,49

II – LES CADRES TECHNIQUES ET L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE (ETR)

1 – INDEMNITES FORFAITAIRES AUX CADRES PROFESSIONNELS DE L'ETR

Les montants d'indemnité, décrits ci-dessous, s'appliquent à toute personne ayant un diplôme inscrit au RNCP (maître d'armes, CQP...), hors conseiller technique sportif ou cadre salarié de l'Etat, intervenant de manière ponctuelle et indépendante à la demande de la LENA pour des missions de formation d'escrimeurs, de cadres fédéraux ou de cadres de l'arbitrage :

✚ Forfait encadrement : pour une journée :	160,00 €
pour une demi-journée :	80,00 €
✚ Forfait nuitée pendant les stages pour surveillance des mineurs :	50,00 €
✚ Forfait journalier réunion ETR (en présentiel) :	70,00 €

Uniquement pour les professionnels de l'ETR responsables d'armes.

Le règlement de cette indemnité sera réalisé sur présentation de facture pour les intervenants ayant un statut d'auto-entrepreneur ou le cas échéant par le club ou la structure d'emploi.

Ces montants d'indemnité ne s'appliquent pas dans le cadre d'une prestation réalisée sur le temps de travail de l'intervenant dans le cadre de son emploi pour une administration, la FFE, un comité départemental ou un club ; dans ce cas, la prestation sera facturée par l'administration, la FFE, le CD ou le club après fourniture d'un devis et accord de la LENA sur le montant de la prestation, qui ne pourra pas dépasser les montants ci-dessus.

2 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES CADRES TECHNIQUES ET DE L'ETR

Montant de remboursement des frais kilométriques : 0,33 €/km

Il est conforme au barème fédéral à la date d'établissement du présent règlement.

Le déplacement se fera prioritairement en train et transports collectifs (voiture ou minibus) ; le covoiturage est privilégié. Tout autre moyen de transport utilisé devra faire l'objet d'un accord préalable de la trésorière de la ligue.

Par dérogation à cette règle, pour les personnels salariés de la LENA occupant les fonctions d'Assistant Technique Régional (ATR), il sera fait application du barème des impôts en vigueur à la date d'engagement des frais.

Le demandeur devra fournir les justificatifs du nombre de kilomètres parcourus. Le kilométrage maximal ne pourra cependant dépasser celui du trajet entre le lieu de résidence personnelle de la personne déclaré en début de saison sportive et le lieu de la prestation.

Les frais remboursables sur justificatifs :

✚ Transports train et collectif :	100% du tarif (2ème classe pour le train)
✚ Péage autoroute et de parking :	Sur justificatif.
✚ Hébergement :	75,00 € en province 90,00 € à Paris et en Ile de France
✚ Petit-déjeuner (en sus) :	9,50 €
✚ Repas :	25,00 € 15,00 € sur le site des compétitions

3 - FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE L'ETR LORS DES STAGES

Pour les stages :

- + D'une journée : prise en charge des frais du repas du midi des membres de l'ETR sur la base du barème énoncé à l'alinéa précédent (frais réels, **plafond de 25 €/personne**).
- + De plusieurs jours : dans ou hors la ligue, prise en charge de la totalité des frais justifiés d'hébergement et de restauration des membres de l'ETR.

Les frais de chaque stage feront l'objet d'un devis devant être validé par la trésorière de la LENA.

4 - PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE L'ETR : REUNIONS NATIONALES DE FORMATION

Ces frais sont normalement pris en charge par la FFE. Les exceptions éventuelles sont examinées au cas par cas.

III – LES COMPETITIONS REGIONALES : DROITS D'ENGAGEMENT ET RECOMPENSES

Les **droits d'engagement** des compétitions régionales sont identiques à ceux prévus au cahier des charges national.

Les **récompenses** (médailles) sont fournies par la LENA uniquement sur les championnats Nouvelle Aquitaine.

En individuel et par équipe, les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés, à partir de M13.

La récupération des médailles au secrétariat de la LENA est à la charge de l'organisateur. Ce dernier devra vérifier le stock remis avant la compétition. A cette occasion, il lui sera fourni un kakemono à l'effigie de la LENA à utiliser comme fond de scène lors des remises de récompenses.

IV – LES AIDES AUX TIREURS

1 - LES AIDES INDIVIDUELLES

- ⊙ **Aide en tutorat prodiguée par des escrimeurs de haut niveau de la LENA en faveur de jeunes tireurs régionaux** (*les critères déterminants les jeunes tireurs et les tuteurs sont cours de préparation*):

Cette aide a pour but d'aider les jeunes tireurs (M13/M15) à réaliser leur projet de haut niveau grâce au soutien, aux conseils, d'escrimeurs classés. En contrepartie, les tuteurs recevraient de la LENA une aide à déterminer.

- ⊙ **Aides aux déplacements lors des compétitions de référence :**

Elles sont un soutien aux « **clubs formateurs** » pour l'accompagnement de leurs tireurs performants dans les compétitions internationales de référence.

- + **Catégories concernées :** M15 / M17 / M20 / Senior / Vétéran
- + **Eligibilité :** licenciés dans un club de la LENA
Tireurs sélectionnés par la FFE et non pris en charge par la fédération (feuille de route officielle).

- ✚ **Barème forfaitaire** par tireur participant, hors tireur pris en charge par la FFE, pour les compétitions internationales :

En France : **100 €**

A l'étranger : **200 €**

Aides versées aux clubs, **sur demande**, une fois le déplacement effectué.

A titre exceptionnel, et en fonction des disponibilités de la LENA, si le coût du déplacement dépasse 1000 € (destination éloignée notamment), l'aide pourra être majorée dans la limite de 400 €. Cette revalorisation sera étudiée au cas par cas en bureau.

© **Stage national de Vichy**

Participation de la ligue pour l'accompagnement des tireurs ou arbitres sélectionnés au stage national de VICHY M15 à hauteur de **0% à 50 % du coût du stage** en fonction de ses possibilités budgétaires et des choix du comité directeur.

2 - LES AIDES PAR EQUIPES

Aide financière portant sur les épreuves par équipes :

Compétition	Catégorie	Classement	Indemnité financière
Championnat de France	M17-M20	N1	90 € par équipe
	M17-M20	N2	60 € par équipe
	Senior	N1	200 € par équipe

3 - LA FETE DES JEUNES

© **Aide à la logistique :**

Il est rappelé que :

- Le déplacement est à la charge des clubs. La LENA prend en charge la supervision de la compétition. Elle joue un rôle de facilitateur afin d'essayer de mutualiser les déplacements.
- Les équipes sont constituées en fonction des règles définies par le règlement sportif.
- Le coaching pour la compétition Individuelle est organisé par les clubs.
- Le coaching pour la compétition par équipe est organisé par la LENA suivant les règles définies par le règlement sportif.

En conséquence, la **LENA prendra intégralement en charge :**

- ✚ **Les frais d'engagement** des équipes Nouvelle Aquitaine
- ✚ **Les arbitres** non pris en charge par la FFE
- ✚ **Les indemnités de coaching des équipes** (hébergement et repas) à partir du samedi soir : forfait de **160,00 €**
- ✚ **Le financement du déplacement pour les coachs des équipes** : forfait de **50,00 €** (compétition hors LENA et en fonction des disponibilités financières)

© **Valorisation des résultats :**

Podium individuel :

Afin de valoriser les résultats réalisés lors de la Fête des Jeunes, la LENA a décidé

d'octroyer une aide aux tireurs ayant réalisé un podium individuel. Elle sera attribuée en bon d'achat matériel de la façon suivante :

🏆 1 ^{ère} place :	150,00 €
🏆 2 ^{ème} place :	100,00 €
🏆 3 ^{ème} place :	75,00 €

Titre par équipes :

Pour la compétition par équipe, seul le titre NI sera valorisé et chaque équipier recevra un bon d'achat en matériel de : **100,00 €.**

4 - LES CENTRES DE FORMATION FEDERAUX (CFF)

Les CFF sont des structures habilitées par la FFE. Actuellement, il en existe 2 dans la LENA : Un au fleuret avec comme club support le BEC, l'autre au sabre avec comme club support la Section Paloise. Ils constituent un des maillons de la politique fédérale et de celle de la LENA d'accès vers le haut niveau. Leur principal objet est de permettre à des tireurs issus de la Nouvelle Aquitaine d'améliorer leurs résultats et d'intégrer les pôles nationaux.

A ce titre, la LENA contribue à leur fonctionnement en participant à leur coordination technique et à leur évaluation (mise à disposition de temps d'ATR).

Les survêtements de la LENA seront déclinés pour les tireurs des CFF. Ils sont financés à hauteur maximum de **70 €/tireur + 2 encadrants.**

Les Centres de Préformation Fédéraux (CPF) ayant par nature vocation à structurer au niveau départemental, il est possible d'obtenir une aide dans le cadre des conventions d'objectifs annuelles passées entre le LENA et le Comité départemental d'appartenance à la structure.

5 - L'ESCRIME HANDISPORT

La LENA :

- 🏆 **Prend en charge les survêtements des athlètes handisport régionaux** sélectionnés pour les compétitions de référence, dans les mêmes conditions que ceux des CFF, soit une veste par athlète + pour deux cadres.
- 🏆 **Aide financièrement à la participation aux épreuves internationales de référence** des tireurs handisport, licenciés FFE en Nouvelle Aquitaine, dans les mêmes conditions que les aides aux tireurs valides. Une liste des épreuves éligibles sera définie chaque année.
- 🏆 **Inclut dans ses stages de perfectionnement les athlètes handisports**, en fonction de la demande de la commission handisport. Pour cela elle prend en charge la rémunération, l'hébergement et la restauration d'un maître d'arme spécifiquement dédié à ces athlètes.

6 - PARTICIPATION AUX STAGES REGIONAUX

© **Stages : Escrime sportive, épée, fleuret, sabre**

Les stages de la LENA, qu'ils soient organisés ou non en collaboration avec un club ou un comité départemental, constituent un des maillons essentiels de la politique d'animation et de détection régionale. Sans revêtir un caractère obligatoire, la participation à ces derniers est vivement conseillée.

Le présent dispositif s'inscrit dans une double perspective :

- Permettre la participation des tireurs aux stages en allégeant la contribution financière des familles.
- Favoriser plus spécifiquement le développement de l'escrime handisport et féminine, de la lutte contre les incivilités et le dopage conformément aux orientations souhaitées par nos partenaires institutionnels et aux financements qui y sont associés.

La LENA prend en charge :

- + Les dépenses liées à l'encadrement : rémunération et frais de déplacement
- + Les frais de transport du matériel si nécessaire (location véhicule)
- + Les frais de réservation des salles d'armes lorsque c'est le cas
- + 10% du tarif stagiaire pour les féminines, établi en fonction des critères ci-dessus, correspondant aux aides spécifiques obtenues par les institutions pour favoriser le développement du sport féminin (si le dispositif régional est maintenu).

© Stages : Escrime artistique, de formation, de « nouvelles pratiques »

La LENA prend en charge tout ou partie des dépenses liées à l'encadrement des stages de formation de la ligue régionale destinées notamment à la formation des animateurs et éducateurs (défraiement des intervenants et frais de transport, d'hébergement et de repas) sur proposition chaque année d'un programme de formation et d'animation coconstruit entre l'ETR (représenté par le responsable ETR de ce volet) et le comité directeur.

Sur proposition motivée des commissions adéquates (vétérans, artistique...) et après avis des ATR, la LENA peut également prendre en charge tout ou partie des autres stages contribuant au développement des différentes pratiques.

V - LES AIDES A L'ARBITRAGE

1 - INDEMNITES D'ARBITRAGE

Le budget de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) est entériné par le Comité Directeur de la LENA pour une saison complète. En référence au plan de développement du comité régional, il tient compte des priorités fixées par celui-ci.

Il permet :

- La mise en œuvre de la formation initiale et continue des arbitres,
- L'organisation de la certification de l'arbitrage régional,
- Le fonctionnement de la CRA,
- L'aide à l'organisation des épreuves sportives,

Montant des indemnités d'arbitrage :

+ Arbitre international ou en formation internationale :	100 €
+ Arbitre national ou en formation nationale :	70 €
+ Arbitre régional ou en formation régionale :	45 €
+ Arbitre territorial :	30 €
+ Arbitre en formation territoriale :	25 €

2 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)

Remboursement sur justificatifs des frais de transport du responsable de la CRA pour les réunions de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) organisées par la FFE sur la base des dispositions du présent règlement financier, si ce dernier n'est pas pris en charge par la FFE.

Pour tous les championnats régionaux, un représentant CRA est nommé en début de saison. Il est en charge de la supervision de la compétition.

- ✚ Le référent recevra un dédommagement par jour lors des compétitions : **60,00 €**
- ✚ En cas de déplacement loin de son lieu de résidence, il sera dédommagé sur les bases du barème fédéral et donc à l'identique des frais de déplacement de l'ETR.

3 - VALORISATION DES ARBITRES DU « GROUPE ELITE »

Le « Groupe Elite » est constitué de 6 arbitres maximum (si possible 2 à chaque arme). Ils sont choisis par la CRA en fonction de leur compétence et de leur disponibilité. Ces arbitres doivent avoir le diplôme national ou au minimum passer le QCM national dans la saison. Ils s'engagent à être disponibles en priorité pour la ligue permettant ainsi de palier au déficit d'arbitres sur les épreuves régionales.

Un arbitre du groupe élite officiant à la demande de la LENA sur une compétition régionale recevra son indemnité par l'organisateur, plus la somme équivalente par la ligue.

S'il se déplace à la demande de la LENA, son déplacement et ses frais d'hébergement seront pris en charge à la même hauteur que le référent (Cf ci-dessus).

4 - PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DES ARBITRES

La ligue organise les « Journées Nationales de l'Arbitrage » (JNA) avec l'appui des 12 Comités Départementaux.

Elle organise les stages de formations régionales à l'arbitrage ainsi que le suivi des arbitres régionaux. A ce titre, elle prend en charge les indemnités et frais des intervenants sur ces activités.

Par ailleurs, afin de favoriser et de développer le nombre d'arbitre féminine, la LENA peut prendre en charge tout ou partie des frais de repas des arbitres appelées sur les stages de formation régionaux.

V - LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

L'action des comités départementaux constitue un complément indispensable de celle de la LENA. Les comités ont vocation à décliner les actions de cette dernière au plus près du terrain. Leur action doit donc être concertée, voire conjointe, et répond à des objectifs communs de développement de la pratique de l'escrime.

Depuis septembre 2018, une **convention annuelle** fixe les engagements réciproques de la LENA et de chaque comité départemental. Celle-ci détaille les actions à mettre en œuvre, les moyens qui y sont consacrés par chacun (matériels, techniques, financiers) et les modalités d'évaluation (bilans...).

Sans que cela soit limitatif, les actions devront porter sur :

- ✚ Les priorités définies par la LENA, elles-mêmes élaborées en fonction du plan de développement fédéral. (complémentarité et cohérence des actions entre l'échelon départemental et régional)

- ✚ Les thématiques faisant l'objet de subventions de la part du Conseil Régional et/ou du PSF/ANS pour le développement de l'escrime sur l'ensemble territoire de Nouvelle Aquitaine : chaque convention sera validée en comité directeur.

VI – LES AIDES AU DEVELOPPEMENT

1 – AIDE A LA CREATION DE SECTIONS OU DE CLUBS

Le montant de l'aide est arrêté par le comité directeur après avoir apprécié l'intérêt du projet. L'aide à l'acquisition de matériel pourra être d'un montant maximal de 1 000 €.

Les projets seront retenus selon l'ordre de priorité portant sur les créations suivantes :

- ✚ Nouveau club
- ✚ Antenne dans l'optique de la création d'un nouveau club
- ✚ Antenne d'un club

Remarque : l'aide ne peut pas être accordée dans le cas d'une scission de club.

2 – AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ET DES COMITES DEPARTEMENTAUX

L'action de la LENA mise en place afin d'aider les clubs et les Comités Départementaux à s'équiper en matériel avec le support du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine est mise en sommeil pour la saison 2024/2025.

3 – AUTRES AIDES ET DISPOSITIFS

© Licences et affiliations :

Escrime et cancer du sein (solution riposte), sport santé, FFSA, FFH : la LENA prend en charge l'intégralité de la licence (part fédérale éventuelle et part LENA) pour les primo-licenciés s'inscrivant à cette pratique.

© Prime croissance :

Cette saison 2024/2025, la prime de croissance est mise en sommeil. Elle pourrait être reconduite la saison prochaine en fonction des choix politiques de la LENA.

4 – AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ORGANISATION : COMPETITIONS NATIONALES / INTERNATIONALES

Elle est attribuée sur avis du comité directeur après présentation d'un dossier motivé.

5 – AIDE D'EQUIPE DE « BENEVOLES POLYVALENTS ET MOBILES » (EN COURS DE PREPARATION)

Pour aider et créer du lien entre les clubs de la LENA, une équipe de bénévoles référencés, disponibles, mobiles et compétents serait constituée. Elle permettrait de former les dirigeants des clubs moins expérimentés dans certains domaines de la gestion d'un club et de ses activités.

6 - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Location et prêt :

Afin d'assurer l'entretien et le renouvellement du parc matériel de la LENA dans de bonnes conditions un règlement intérieur spécifique fixe les conditions de mise à disposition de ses matériels.

Le matériel sera loué aux organisateurs de stages et de manifestations privés ainsi qu'aux structures hors LENA (voir détail sur le règlement spécifique).

Dans tous les autres cas, le matériel sera prêté gracieusement aux structures de la LENA, sous réserve qu'elles respectent le règlement spécifique.

VII - LES AIDES A LA FORMATION

1 - AIDE A LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Les frais de transport, d'hébergement et de repas liés à la participation aux stages de formation ou de montée en compétence proposés par l'IFFE aux enseignants peuvent être pris en charge : à hauteur de 10% à 50 % par la LENA.

L'aide sera proportionnelle à la dépense engagée, soumise à l'attribution par le principal club employeur ou le comité départemental d'une aide équivalente et versée sur facture.

2 - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Toute personne faisant une formation en vue de l'obtention d'un diplôme à visée professionnelle inscrit au RNCP pourra obtenir **une aide financière à hauteur maximum de 1 500 €** pour les frais annexes (hébergement, déplacement) qui ne seraient pas pris en charge par un organisme de formation ou tout autre dispositif d'aide selon les conditions suivantes :

- + Faire une demande individualisée et motivée détaillant notamment le projet professionnel du demandeur.
- + Fournir le plan de financement avec les prises en charge
- + Fournir les justificatifs des dépenses pour tout remboursement.
- + S'engager à rester en Région pendant une durée de deux ans sauf à rembourser le montant de l'aide obtenue.

Le dossier sera soumis à l'approbation du comité directeur.

VI - PROCEDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Toute demande de remboursement sera réalisée avec le formulaire de note de frais de l'annexe 1 ; elle devra être adressée à la trésorière de la ligne par mail à l'adresse : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr et les originaux des justifications seront transmis par courrier papier à l'adresse de la LENA et à l'attention de la trésorière.

La note de frais devra être accompagnée des justificatifs. Seuls les justificatifs valables et originaux sont pris en compte et **ils devront être transmis dans les 45 jours après l'évènement** ayant généré ces frais pour les actions réalisées entre le 1 janvier et le 30 novembre de l'année en cours et dans les 30 jours sur la période du 1 décembre au 31 décembre soit au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

ANNEXE 1 : Formulaire de prise en charge de frais de déplacement

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME		NOTE DE FRAIS		Ligue Régionale Escrime NOUVELLE-AQUITAINE	
A ENVOYER PAR MAIL DANS LES 15 JOURS SUIVANT L'EPREUVE A : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr					
Nom :					
Prénom :					
Adresse :					
Code postal - Ville :					
Courriel :					
Portable :					
Compétition <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Arbitrage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Référent CN <input type="checkbox"/>					
Objet de la mission :					
Date et lieu :					
FRAIS ENGAGÉS					
<i>Tout justificatif manquant ne sera pas remboursé. Les reçus de CB ne sont pas recevables.</i>					
Véhicule personnel : remboursement limité à 1000 km AR					
Lieu de départ :	Lieu d'arrivée :	Nb Km AR :			
0,33 € / km		- €			
Si covoiturage :	Allers/Retours Lieu compét./Hôtel pour covoiturer les arbitres	Nb Km AR :			
0,44 € / km		- €			
Indiquer les noms des personnes :	1- _____	3- _____			
	2- _____	4- _____			
Location de véhicule (1) :					- €
Essence (si pas de remboursement km) :					- €
Péage (1) :					- €
Parking (1) :					- €
Taxi (1) :					- €
Transport en commun (1) :					- €
Avion (sous réserve d'accord préalable des trésoriers) (1+2) :					- €
Train (1) :					- €
Hébergement (1+3) :					- €
Repas (1) :					- €
Téléphone (1) :					- €
Autres frais :					- €
ARBITRAGE					
	Niveau	Indemnités	Nb jour(s)		
Indemnités journalières arbitrage (5)		- €		- €	
Indemnité d'éloignement (6)		- €		- €	
Prime d'assiduité		- €		- €	
Prime Finale (7)		- €		- €	
TOTAL A PAYER					- €
<input type="checkbox"/>					
Date et Signature :	Visa du responsable :		Visa de la Direction Générale :		
	Nom :		Nom :		

(1) Joindre les justificatifs originaux numériques ou scannés

(2) Après accord préalable de la FFE

(3) Hôtel 90 euros en Région Parisienne et 75 euros en Province + 9,50€ max de petit-déjeuner

(4) Repas 25 euros maximum avec justificatifs

(5) Indemnités arbitrage : indiquer le niveau arbitrage (Régional, National ou International)

Ind. Journalières arbitrage : International A/B (100€), International C (80€), National (70€) et Régional (45€)

(6) Uniquement pour épreuves l'étranger

(7) La prime de finale ne s'applique qu'aux épreuves nationales et Championnats de France seniors

20/08/2024